



COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 21/04/2010

Trop de contraintes pour l'Eolien ou comment faire échouer le Grenelle Environnement

Alors même que l'éolien est une énergie mature, qui doit représenter un quart de l'objectif de 23% d'énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie du Paquet Energie Climat à l'horizon 2020, les amendements adoptés par la Commission des affaires économiques et la Commission du développement durable de l'Assemblée Nationale au projet de loi « Grenelle 2 » sont de nature à compromettre fortement le rythme de développement de l'éolien.

L'UFE rappelle d'une part, que les **projets éoliens sont d'ores et déjà soumis à de nombreuses procédures** (Zone de développement de l'éolien, étude d'impact, enquête publique, permis de construire....), et d'autre part, que la **réalisation d'un projet prend près de 5 ans** entre son initiation et sa mise en service.

Dès lors, **l'UFE s'oppose :**

- **à l'application du régime ICPE à l'éolien**, que ne justifient pas les caractéristiques de cette forme de production d'électricité ;
- **à la construction de schémas régionaux** qui ne seraient pas encadrés par des prescriptions assurant, entre autres, la cohérence avec les objectifs nationaux et, plus largement, avec les ambitions du Grenelle de l'Environnement ;
- **à l'instauration d'un seuil minimal de 15 MW** qui conduirait à supprimer plus de la moitié des projets en cours, et obérerait gravement l'avenir de l'éolien en France. L'UFE souligne que **ce seuil déséquilibre économiquement la filière**, tout en dégradant les conditions environnementales d'implantation des éoliennes.

L'UFE s'étonne de la **discrimination** qui serait ainsi apportée à la filière éolienne, en la soumettant à quatre niveaux de réglementation administrative.

Elle regrette les **conséquences** que de telles dispositions, si elles étaient adoptées, auront nécessairement **sur l'emploi**. L'UFE rappelle que, d'ores et déjà, la filière emploie 10 000 personnes et que le potentiel de création d'emplois est important, notamment dans l'industrie mécanique et métallurgique déjà durement touchée par la crise.

Contact presse :

Anne CHENU

06.09.22.77.01

01.58.56.20.84

anne.chenu@ufe-electricite.fr

L'Union Française de l'Electricité (UFE) est l'association professionnelle du secteur de l'électricité. Elle porte les intérêts de ses membres, producteurs, gestionnaires de réseaux, et fournisseurs d'électricité, dans les domaines social, économique et industriel.

